

EVALUATION DU HOLD-UP PAR REGION ET PAR DEPARTEMENT

Hold-up par région en milliards d'euros	Département	Répartition par département en milliards d'euros	Hold-up par région en milliards d'euros	Département	Répartition par département en milliards d'euros
28,8 milliards d'euros pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (8 235 923 h)	Ain 1	1,62	50,5 milliards d'euros pour l'Île-de-France (12 419 961 h)	Paris 75	7,9
	Allier 3	1,5		Seine-et-Marne 77	5,85
	Ardèche 7	1,2		Yvelines 78	5,9
	Cantal 15	0,7		Essonne 91	6
	Drôme 26	1,9		Hauts-de-Seine 92	7,05
	Isère 38	4,8		Seine-Saint-Denis 93	7,35
	Loire 42	2,69		Val-de-Marne 94	5,6
	Haute-Loire 43	0,79		Val-d'Oise 95	4,85
	Puy-de-Dôme 63	2,2		Calvados 14	2,6
		Rhône 69		7,2	Eure 27
	Savoie 73	1,4	Manche 50	1,69	
	Haute-Savoie 74	2,8	Orne 61	1,21	
10,2 milliards d'euros pour la Bourgogne-Franche-Comté (2 791 719 h)	Côte-d'Or 21	1,9	Seine-Maritime 76	4,8	
	Doubs 25	1,98	Charente 16	1,21	
	Jura 39	0,92	Charente-Maritime 17	2,26	
	Nièvre 58	0,76	Corrèze 19	0,825	
	Haute-Saône 70	0,8	Creuse 23	0,51	
	Saône-et-Loire 71	2	Dordogne 24	1,585	
	Yonne 89	1,32	Gironde 33	5,76	
	Territoire de Belfort 90	0,52	Landes 40	1,48	
11,6 milliards d'euros pour la Bretagne (3 453 023 h)	Côtes-d'Armor 22	2,1	Lot-et-Garonne 47	1,35	
	Finistère 29	3,23	Pyrénées-Atlantiques 64	2,37	
	Ille-et-Vilaine 35	3,73	Deux-Sèvres 79	1,29	
	Morbihan 56	2,54	Vienne 86	1,55	
8,8 milliards d'euros Centre-Val de Loire (2 573 295 h)	Cher 18	1,222	Haute-Vienne 87	1,31	
	Eure-et-Loir 28	1,385	Ariège 9	0,6	
	Indre 36	0,7	Aude 11	1,58	
	Indre-et-Loire 37	2,14	Aveyron 12	1,06	
	Loir-et-Cher 41	1,153	Gard 30	2,89	
	Loiret 45	2,2	Haute-Garonne 31	5,26	
1,3 milliards d'euros pour la Corse (355 528 h)	Corse-du-Sud 2A	0,595	Gers 32	0,725	
	Haute-Corse 2B	0,705	Hérault 34	4,41	
7,8 milliards d'euros pour les DROM (2 230 472 h)	Guadeloupe 971	1,675	Lot 46	0,688	
	Guyane 973	0,915	Lozère 48	0,312	
	La Réunion 974	2,78	Hautes-Pyrénées 65	0,86	
	Martinique 972	1,6	Pyrénées-Orientales 66	1,82	
	Mayotte 976	0,83	Tarn 81	1,438	
19,2 milliards d'euros pour le Grand Est (5 568 711 h)	Ardennes 8	1,015	Tarn-et-Garonne 82	0,957	
	Aube 10	1,15	Loire-Atlantique 44	4,775	
	Marne 51	1,925	Maine-et-Loire 49	2,97	
	Haute-Marne 52	0,61	Mayenne 53	0,975	
	Meurthe-et-Moselle 54	2,5	Sarthe 72	2,495	
	Meuse 55	0,67	Vendée 85	2,285	
	Moselle 57	3,57	Alpes-de-Haute-Provence 4	0,62	
	Bas-Rhin 67	3,9	Hautes-Alpes 5	0,52	
	Haut-Rhin 68	2,61	Alpes-Maritimes 6	3,66	
	Vosges 88	1,25	Bouches-du-Rhône 13	8,25	
23 milliards d'euros pour les Hauts-de-France (5 983 823 h)	Aisne 2	2,03	Var 83	3,65	
	Nord 59	9,96	Vaucluse 84	2,1	
	Oise 60	3,18			
	Pas-de-Calais 62	5,75			
	Somme 80	2,08			

Sources au 31/12/2023 : DREES, enquête Aide sociale, Insee, Cours des comptes

Evaluation du hold-up de 250 milliards

Depuis 12 ans, les collectivités locales subissent une politique systématique de baisse de leurs sources directes ou indirectes de financement. Ces politiques budgétaires conduisent à l'asphyxie budgétaire et à de grandes difficultés financières des collectivités notamment en matière de service public. La paupérisation méthodique des collectivités locales et des politiques publiques sont une atteinte manifeste au principe d'autonomie financière des collectivités territoriales et en conséquence au principe constitutionnel de libre administration des collectivités. L'inégalité des financements entraîne l'inégalité d'accès aux mêmes droits et services publics sur l'ensemble du territoire national. Ces régressions créent une distorsion du principe d'égalité et de la communauté légale « une et indivisible »

La loi NOTRE de 2015 a fini d'affaiblir les départements pris en étau entre le développement des métropoles et des intercommunalités. Les logiques d'intercommunalité forcée, ajoutée aux dynamiques de métropolisation, ont accéléré

la réduction drastique des dotations et compensations de l'État. Tout cela se fait au nom de la « mutualisation et de l'optimisation de la gestion de l'argent public ».

Les clauses générales de compétences ont progressivement été « remplacées » par l'obligation des collectivités de financer des dépenses prévues par loi en plus de leurs dépenses obligatoires (art L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales).

L'investissement local représente 70% de l'investissement public. Mais le retrait de l'État entraîne une extension des délégations de service public au profit du privé.

L'État vante toujours publiquement sa volonté régaliennne mais se défait sur les collectivités dans ses propres domaines sans compenser par des transferts de moyens (éducation nationale, formation professionnelle, infrastructures, extension des prérogatives des polices municipales, ...).



www.lepartidegauche.fr



NON-COMPENSATION DES TRANSFERTS DE CHARGES AUX DÉPARTEMENTS (NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE)

- ▶ La non compensation des mesures nationales (revalorisation des salaires de la fonction publique et du point d'indice, hausse des prix, ...) pèse sur le budget des collectivités. C'est aussi le cas du Fonds Vert ou les extensions de mission pour l'éducation, les infrastructures, les transports, la sécurité,
- ▶ Le RSA pèse de plus en plus sur les budgets des collectivités. Dans ce contexte de crise, les départements subissent l'augmentation importante du nombre de bénéficiaires d'aides sociales. En Haute-Garonne par exemple, l'État n'a pas compensé les missions sociales étendues. C'est en moyenne 250 millions d'euros par an qui manquent à ce département depuis 12 ans.

BAISSES DES DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT (DGF)

- ▶ En 2011, l'**indexation sur l'inflation a été supprimée.**
- ▶ En 2017, **c'est la part des DGF versées aux régions qui a été supprimée.**
- ▶ Entre 2012 et 2023, **le volume des DGF est passé de 41,4 à 27 milliards.**

INFLATION / AUGMENTATION DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES ET D'ÉQUIPEMENT

En 2023, l'AMF alertait sur la contraction de l'investissement dans les collectivités avec l'inflation et la hausse des taux d'intérêts. De plus, l'indice des prix des dépenses communales augmente bien plus rapidement qu'au niveau national.

L'inflation globale est de 19,7 % (Insee) depuis 2012, mais la part de l'augmentation des coûts énergétiques et d'équipement représente beaucoup plus.

En 2022 les dépenses énergétiques directes ont augmenté de 27,3 %, et les dépenses alimentaires directes, de 14,4 %.

Les dépenses d'équipement des collectivités locales ont augmenté dans deux secteurs importants : la construction et les travaux publics. Les prix de l'énergie, des matériaux et les coûts salariaux entraînent des fortes variations des coûts en général.

En 2021 et 2022, les dépenses d'équipement ont finalement progressé de 10,9%, selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL).

La hausse des prix de l'énergie atteint jusqu'à 350% pour les services publics locaux en 2023, selon l'évaluation de la Direction de l'information légale et administrative (DILA) Du fait de l'extension de leurs missions, les collectivités sont « en même temps » invitées à réduire leurs dépenses de fonctionnement (réduction des horaires d'accueil et du nombre de fonctionnaires)

SUPPRESSION DE TAXES ET IMPÔTS LOCAUX NON COMPENSÉS

- ▶ En 2023, aucun foyer ne paie de taxe d'habitation en résidence principale. Cette suppression a entraîné 2 Mds de perte pour le bloc communal (sources AMF*)
- ▶ La Taxe Professionnelle (TP) payée par les entreprises aux collectivités a été remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET).

Avant 2012, la TP représentait 31,5 Mds puis en 2012 avec la CET, les entreprises ne payaient que 23,7 Mds par an. Soit un cadeau supplémentaire de près de 8 Mds par an au Capital. Un fonds de compensation partielle a été mis en place mais le manque pour les collectivités restait de 1,5 Mds par an.

Une partie de la CET, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est plus reversée directement aux collectivités territoriales mais affectée au budget de l'État. Cette ressource a été remplacée par l'affectation d'une fraction de la TVA. Les collectivités ne contrôlent ni le taux ni l'assiette ni la pérennité puisque les rentrées de TVA dépendent de la conjoncture.

- ▶ En mars 2023, l'AMF alertait sur le fait que les montants de compensation pour 2023 ont été nettement inférieurs aux montants de CVAE, perçus sans cette réforme¹. C'est encore un cadeau aux grandes entreprises qui coûte 12 Mds d'euros en 2024. Il devrait s'élever à 15 Mds d'euros en 2027.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), principale aide de l'État pour l'investissement local, permet aux collectivités de récupérer la TVA sur leurs dépenses d'investissement. Il est versé très tardivement une ou deux années après la dépense sans indexation sur l'inflation réelle. Perte supplémentaire en trésorerie.

(1) Communiqué de presse de l'AMF du 30 mars 2023, "Compensation « à l'euro près » de la CVAE : l'engagement gouvernemental n'est pas respecté"

POUR PRÉPARER LA BATAILLE BUDGETAIRE .

La bourgeoisie veut récupérer davantage de marges de manœuvre budgétaire sur la redistribution sociale qui se fait sous la forme de dépense publique.

Bruno Le Maire voulait amputer les collectivités locales de 26 milliards supplémentaires. Le rapport Woerth de mai 2024 proposait de nouvelles recommandations négatives sur les collectivités locales.

L'évaluation du hold-up à 250 milliards n'a jamais été faite jusque-là et par quiconque.

Cette évaluation représente l'équivalent de 10% du Produit Intérieur Brut sur une année, c'est gigantesque. Et cela correspond aussi à 18 mois d'exonérations de toutes sortes au Capital (170 milliards par an). Voilà le niveau de la bataille que nous avons à mener !

UN BRAQUAGE SANS MASQUE BIEN PRÉPARÉ

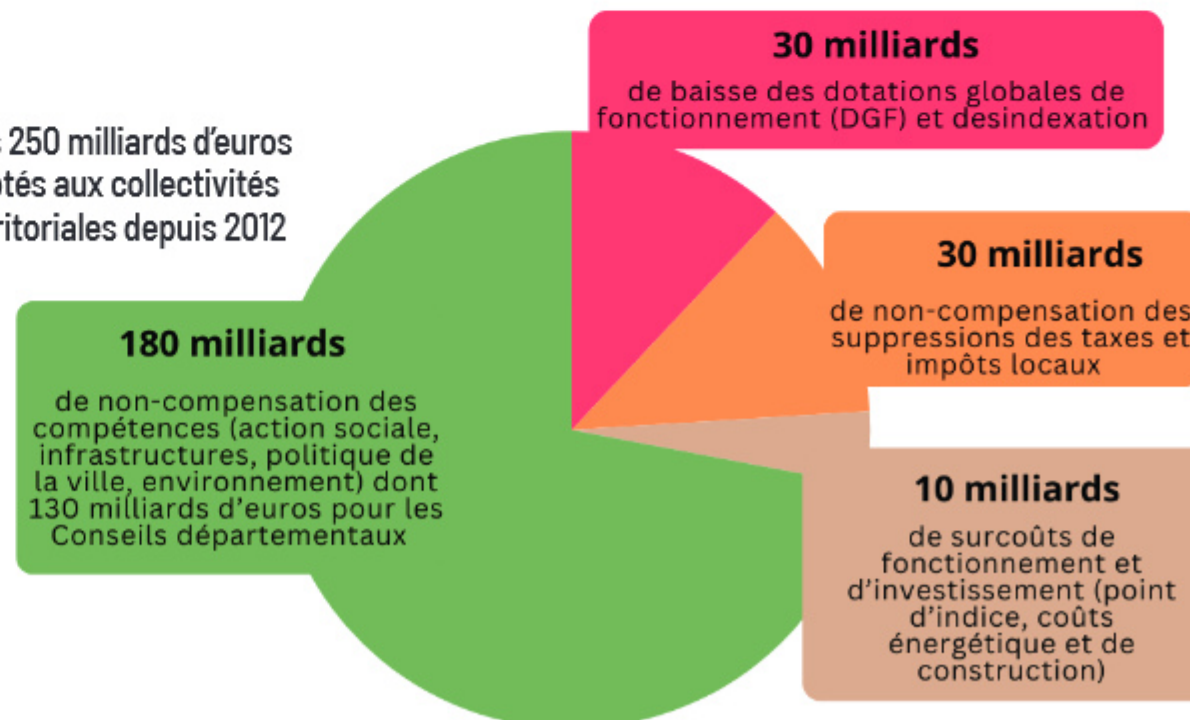
Un agenda contre les services publics depuis 20 ans

Depuis 2004, les coupes sombres sont planifiées et méthodiquement organisées.

Quatre grands marqueurs:

- ▶ **2004 -2007** : Xavier Bertrand et son directeur de cabinet Jean Castex mettent en place la tarification à l'acte de l'hôpital public. Il s'agit d'aller vers une logique d'entreprise privée, financée par son rendement financier. 100 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés et 50 000 infirmier-ières ont quitté leur poste après 10 ans de carrière.
- ▶ **2008** : Le rapport Balladur sur les collectivités locales indique de mutualiser les dépenses publiques et de réduire drastiquement les soutiens de l'Etat (création des métropoles, fusion des régions, surcharge des transferts non compensés sur les départements ...)

Les 250 milliards d'euros captés aux collectivités territoriales depuis 2012



- ▶ **Entre 2009 et 2012** : Suppression de 80 000 postes dans l'Éducation Nationale lorsque Jean-Michel Blanquer était directeur général de l'enseignement scolaire (Degesco) sous la présidence Sarkozy.
- ▶ **2013** : acte 3 de la décentralisation, accélération de l'étranglement des collectivités (Loi NOTRE, circulaire Valls)

DES MOYENS EN CONSTANTE BAISSÉ, DES BESOINS EN SERVICE PUBLIC PLUS IMPORTANTS

Les baisses des dotations globales de fonctionnement (DGF), la transformation d'un certain nombre de fiscalités, l'augmentation des coûts, contraignent les collectivités à puiser dans leur capacité d'autofinancement et à recourir massivement à l'emprunt donc à la dette. Les régions voient leur épargne brute baisser de 12% (rapport de la Cour des Comptes 2023).

La dette des collectivités territoriales est passée de 140 milliards en 2011 à 230 milliards en 2023 (Insee).